



Commune de TRILBARDOU

Département de SEINE ET MARNE



## AVIS DE PROJET DE DÉCLASSEMENT D'UN CHEMIN RURAL

### Objet : Projet de déclassement du chemin rural dit " des Basses Panettes"

Le Maire de la commune de TRILBARDOU informe les administrés que la commune envisage le **déclassement du chemin rural dénommé "des Basses Panettes"**, situé sur le territoire communal, cadastré section Y, le chemin communal longe les limites des parcelles cadastrales numéro : 38-39-40-41-42-43-44-45-46-47-48-51-52-59-60-63-64-65-104, d'une longueur approximative de 375 mètres.

Ce chemin, qui appartient actuellement au **domaine public communal**, **n'est plus affecté à l'usage du public** depuis plusieurs années. Il ne fait plus l'objet d'un entretien régulier par la commune et n'est plus utilisé dans un but de circulation publique, desservant exclusivement des propriétés privées.

Conformément aux dispositions du **Code général de la propriété des personnes publiques** (article L. 2141-1), le déclassement d'un bien du domaine public doit être précédé d'une procédure d'information et de consultation du public.

 **Un dossier présentant le projet de déclassement est mis à disposition du public** à la mairie de TRILBARDOU pendant une durée de **30 jours**, du 03 juin 2025 au 03 juillet 2025, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Toute personne intéressée peut venir consulter le dossier et formuler des observations :

- Sur le registre mis à disposition en mairie
- Par écrit à l'adresse suivante :
- **A l'attention de Monsieur le Maire Romuald JALA**
- **Mairie de TRILBARDOU – Impasse de la mairie 77450 TRILBARDOU.**

À l'issue de cette période de consultation, le Conseil Municipal se prononcera sur le déclassement du chemin concerné, par délibération en séance publique.

Fait à TRILBARDOU, le 03 juin 2025.

Le Maire

Romuald JALA

